

## HONORAIRES DE L'AGENCE

#### .:: HONORAIRES DE LOCATION ::.

- → (Définis par Art.5 (disposition I) de la Loi du 06 juillet 1989 alinéas 1 à 3).
- Etat des lieux : 3€ TTC/m² de surface habitable à la charge de 50% Bailleur et 50% Locataire.
- Visite, constitution de dossier, rédaction du bail :
  8€ TTC/m² de surface habitable à la charge de 50% Bailleur et 50% Locataire.
- Recherche du locataire : Forfait de 100€ TTC à la charge de 100% Bailleur.

### .:: HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ::.

• 5% TTC du montant du loyer mensuel



# ÉTOILE Immobilier HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

## ... VENTES ...

#### RÉMUNÉRATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	À USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	À USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS À BÂTIR	CESSIONS DE BAIL	
Jusqu'à <b>75 000</b> €	10%	10%	10%		
Jusqu'à <b>120 000</b> €	8%	8%	8%		
Jusqu'à <b>200 000</b> €	6%	6%	6%		
Jusqu'à <b>300 000</b> €	5%	5%	5%		
Jusqu'à <b>500 000</b> €	4,5%	4,5%	4,5%		
Jusqu'à 1 000 000 €	4%	4%	4%		
Au dessus de 1 000 000 €	3,5%	3,5%			

LOCAUX

LOCAUX

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

**VENDEUR** DEPUIS MARS 2018